



Décision du Maire n°MPC_MAPA_24_014

Objet du marché : Restructuration de l'école élémentaire Guy Gérard – Lot n°15 « Electricité - Courants forts et faibles

PSE 15A : Relamping

PSE 15B : Photovoltaïque en surimposition ».

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délégation du Conseil municipal accordée au maire par délibération n°02/28 du 9 juin 2020,

Vu le projet de marché public concernant : Restructuration de l'école élémentaire Guy Gérard – Lot n°15 « Electricité - Courants forts et faibles

PSE 15A : Relamping

PSE 15B : Photovoltaïque en surimposition ».

Considérant les besoins de la collectivité en matière : Restructuration de l'école élémentaire Guy Gérard- Lot n°15 « Electricité - Courants forts et faibles

PSE 15A : Relamping

PSE 15B : Photovoltaïque en surimposition ».

Le Maire de Pacé

DECIDE

D'attribuer le marché mentionné ci-dessus au(x) prestataire(s) :

LUSTR'ELEC - 35170 BRUZ

pour un montant de :

123 500,00 € HT (dont PSE15A "Relamping").

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera à adresser à :

- Monsieur le préfet de Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine,
- Monsieur le receveur de Rennes Banlieue Est.

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le

ID : 035-213502107-20240614-DC_MAPA_24_014-AR

Fait à Pacé, le 14 juin 2024

Le Maire,

Hervé DEPOUEZ.

